

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 4

**Vereinsnachrichten:** SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



De g. à d. : B. Hensler, K. Keller-Sutter, U. von Daeniken, U. Hürlimann.

## Sécurité intérieure – Qui fait quoi?

### **Société suisse des officiers (SSO)**

**U**n des postulats de la SSO dans les débats sur l'étape de l'évolution de l'armée concerne la réalisation d'un concept global pour la sécurité intérieure. Il était donc justement le sujet choisi pour la table ronde, à laquelle ont participé quatre personnalités qui prennent part à la responsabilité pour la sécurité intérieure en Suisse. Sous la direction habile de Colonel David-André Beeler, la table ronde a mis clairement en évidence les points communs et les points divergents.

La Conseillère d'Etat Mme Karin Keller-Sutter, directrice du département justice et police du canton de Saint Gall, confirme que les cantons s'efforcent d'augmenter les effectifs de leurs corps, toujours plus souvent engagés en raison de la criminalité des étrangers et de la grande disponibilité à la violence. Pourtant, l'orientation des capacités policières à de grands événements comme Euro 08 ou le WEF n'a pas de sens. Dans de tels cas, il faut prévoir la coopération pragmatique avec l'armée. Pour Karin Keller-Sutter, il va sans dire que, le cas échéant, son canton frontalier fait appel aux forces policières d'Autriche ou d'Allemagne, ainsi qu'à leur matériel.

Selon le commandant de la Sécurité militaire, le brigadier Urs Hürlimann, celle-ci est la plus grande formation d'intervention capable d'assurer la disponibilité immédiate et apporter son appui à la police civile, si sa capacité à la durée devrait diminuer. La Sécurité militaire est en premier lieu le corps de police de l'armée et elle déploie, par exemple, aussi un contingent de la Swisscoy.

Dès 2008, 125 policiers militaires renforceront les cantons dans la protection des ambassades, car cette tâche n'incombe vraiment pas aux militaires de milice. Ce fait est reconnu à l'unanimité –parmi les participants à la table ronde comme dans la salle entière. C'est un des points positifs de la plate-forme du DDPS et des directeurs des départements cantonaux de justice et police, qui a été appréciée comme un grand pas en avant. Selon K. Keller-Sutter, il faut également revoir la situation actuelle par rapport aux risques et aux menaces. Une comparaison sur

le plan international montre que la Suisse pratique à ce propos une protection à un niveau très haut. Le système stationnaire devrait être plutôt remplacé par des contrôles mobiles pour éviter que le personnel de garde ne devienne une cible.

Par rapport au fédéralisme, selon Beat Hensler, commandant de la police de Lucerne et président de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse, il faut aussi prendre en considération la bonne coopération inter cantonale et les concordats. Les corps policiers cantonaux et municipaux sont équipés pour des tâches très exigeantes, sur la base de la convention sur les engagements policiers inter cantonaux (ICAPOL). La Conseillère d'Etat Keller-Sutter est convaincue que le fédéralisme est la solution la plus judicieuse et économique pour la police et qu'il promeut aussi la compétition. Par contre, le directeur du Service pour l'Analyse et la Prévention, Urs von Daeniken, déplore le manque d'une conduite centrale et d'une banque de données de la police. Il trouve aussi regrettable le risque d'une « perte par frottement » dans les tâches de coordination. L'existence de groupes prêts à la violence est connue en Suisse, tout comme l'acquisition d'armes et les préparatifs à des actes de terrorisme. Il plaide pour une forte coopération internationale en faveur de l'échange d'informations.

D'après la directrice radicale du département de justice et police, un point faible serait la protection de l'Etat. Dans ce domaine, la Suisse avance volontairement et sans nécessité sur un terrain dangereux. A ce propos, elle se déclare en faveur de la révision de la Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure.

Réd. SSO